



RCS : TOURS

Code greffe : 3701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

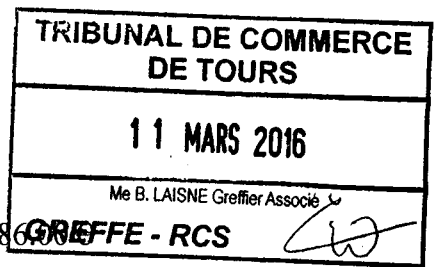
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1983 B 00203

Numéro SIREN : 328 044 847

Nom ou dénomination : RBA

Ce dépôt a été enregistré le 11/03/2016 sous le numéro de dépôt 1691



RBA

Société A Responsabilité Limitée au capital de 564 386 €

Siège social : 1 rue Le Corbusier

37230 FONDETTES

328 044 847 RCS TOURS

2016001691

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 21 DÉCEMBRE 2015

L'an deux mille quinze,

Le vingt et un décembre, à onze heures trente,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- la société AUDIT GESTION EXPERTISE CONSEIL, propriétaire de	2 813 parts
- la société AURELIE CHIDAINE EXPERTISE CONSEIL, propriétaire de	661 parts
- Monsieur Franck BORDAS, propriétaire de	1 part
- Monsieur Guy BRAULT, propriétaire de	1 part
- la société BRILLAU, propriétaire de	628 parts
- la société CALOAN, propriétaire de	693 parts
- Nadia CASTILLE, propriétaire de	1 part
- la société CASTILLE EXPERTISE AUDIT CONSEIL, propriétaire de	2 813 parts
- Agathe CHAPRON, propriétaire de	1 part
- Mademoiselle Aurélie CHIDAINE, propriétaire de	1 part
- Monsieur Philippe COIFFARD, propriétaire de	1 part
- SARL COTA, propriétaire de	2 085 parts
- Monsieur Eric DAVONNEAU, propriétaire de	2 086 parts
- Mademoiselle SANDRINE FLEURY, propriétaire de	1 part
- la société S.FLEURY AUDIT EXPERTISE & CONSEIL, propriétaire de	2 813 parts
- la société PHICOEX, propriétaire de	1 091 parts
- la société SAEC, propriétaire de	1 888 parts
- la société VALDUSYL, propriétaire de	628 parts

soit un total de

18 206 parts

sur les dix-huit mille deux cent six (18 206) parts composant le capital social.

M.Burtin, représentant le CABINET AFIGEC, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, s'est fait excuser.

Mademoiselle SANDRINE FLEURY préside la séance en sa qualité de gérante associée.

Elle constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Mademoiselle la présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- le rapport du gérant,

- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Mademoiselle la présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de la gérance.
 - Démission de leur poste de gérant de Monsieur Pierre Andichou et de Monsieur Franck Bordas.
 - Emprunt à réaliser pour le rachat des parts détenues par Monsieur Bordas et la Société Cota
- Personne ne demandant la parole, elle met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission des mandats de co-gérance de Franck Bordas et de Pierre-Philippe Andichou avec effet au 31/12/2015 et décide de ne pas pourvoir à leur remplacement.

Cette résolution mise au voix est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de souscrire un emprunt pour financer le rachat de parts sociales de Franck Bordas et de la SARL COTA. Cet emprunt sera souscrit auprès de la BNP Tours pour un montant de 450 000 euros durée de 7 ans taux d'intérêt de 0.926% sans clause de garantie financière.

L'assemblée générale autorise Guy Brault à souscrire cet emprunt.

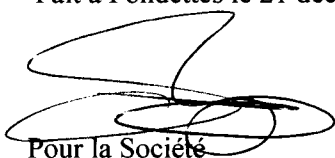
Cette résolution mise au voix est approuvée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale donne également tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité ou de dépôt inhérentes aux décisions prises.


Mise au voix cette résolution est adoptée à l'unanimité

Fait à Fondettes le 21 décembre 2015

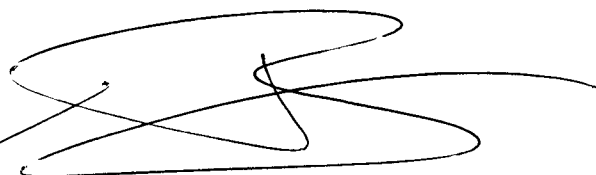


Pour la Société
L'un des Gérants
Sandrine FLEURY

Les Gérants démissionnaires



Pierre ANDICHOU



Franck BORDAS